Il aurait dû tourner sept fois sa souris sur le tapis avant d'écrire tant d'aneries sur Internet.

Benoît, 26 ans, étudiant en droit, a réagi sur un forum à la mort tragique du policier Amaury Marcel, tué en service par un chauffard à Cannes en septembre 2012.

Grand timide, le prévenu a déversé sa bile sur la toile. Une dizaine de messages d'insultes contre la police, aussi violents que gratuits.

Ironie du sort, le jeune homme, fils d'un proviseur de collège, prépare une thèse sur « Les limitations de la , liberté de pensée en droit pénal. » Leçon pratique à la barre. Il s'avance, tremblant, pâle comme un linge, à peine audible. Ce qui provoque une remarque acerbe de la présidente Colette Moreau-Zalma: « C'est étonnant comment les blogueurs se défoulent et comment. une fois sortis du virtuel, on ne les entend plus. »

Les dangereux écrits de Valmont 06

Sous le pseudonyme de Valmont06. le prévenu s'était déchaîné le 27 septembre 2012, cinq jours après la mort tragique du policier. Extrait : « Hommage à celui qui l'a tué pour nous avoir évité des PV abusifs (pléonasme). Un de moins, c'est touiours ca. »

« Valmont, c'est en référence aux Liaisons dangereuses? », s'enquiert la présidente Colette Moreau-Zalma, tout en relevant des fautes d'orthographe. Benoît, qui a des lettres, bredouille des excuses.

Me Catherine Cottray-Lanfranchi, avocate de l'agent judiciaire de l'État, partie civile, réclame 5000 euros de dommages et intérêts : « Ce jeune homme a franchi les limites. Il a porté atteinte à la dignité du fonctionnaire décédé, à la dignité de la police nationale. »

« Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur en personne a déposé plainte ». rappelle le procureur Jean-Philippe Mescle qui requiert 700 euros d'amende.

Pour la défense, Me Valièregue, après avoir soulevé moult nullités de procédure, se désole des écrits de son client : « Pas un jour sans qu'on ne lise des horreurs sur le web. Ce jeune homme a agi par bêtise, immaturité, plus que par méchanceté ». Le jugement sera rendu le 10 juin. Tout l'enjeu, pour l'étudiant, est de savoir si l'éventuelle condamnation figurera à son casier judiciaire. Ce qui l'empêcherait d'embrasser la profession de ses rêves : avocat.

CHRISTOPHE PERRIN

L'étudiant en droit injuriait Le préfet autorise des tirs de loups

La prédation des loups sur les troupeaux dans les Alpes-Maritimes connaît aujourd'hui, selon la préfecture, « un niveau exceptionnel en terme de nombre d'attaques et de victimes, dans la continuité de l'année 2012. » Afin de pouvoir faire face à cette situation, le préfet des Alpes-Maritimes a décidé la mise en place d'opérations de tirs de prélèvement sur deux secteurs : - les plateaux de La Malle et de Caussols avec les unités pastorales des communes d'Andon, Le Barsur-Loup, Caussols, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Escragnolles, Gourdon, Gréolières, Saint-Vallierde-Thiey et Séranon : cette zone avait déjà fait l'objet de tir de prélèvement par arrêté préfectoral du 15 avril 2013. Cet arrêté est donc



Le 8 mai dernier, la vallée de la Vésubie était le théâtre d'une nouvelle attaque. Les bergers sont montés au crénau, incitant le préfet à mettre en place des tirs de prélèvement de loups.

(Photo C. Doderany)

prorogé.

-Le secteur des communes de Duranus, Lantosque et Lucéram au vu des dégâts importants et récents subis par un troupeau.

La préfecture précise que « ces autorisations s'appuient sur la délimi- . * tation des « Unités d'action » qui constituent les zones à l'intérieur desquelles il est possible d'effectuer les opérations envisagées, la révision étant obligatoire suite à la parution des récents arrêtés ministériels cadrant la déclinaison du nouveau plan loup, »

Les tirs seront mis en œuvre sous · l'égide de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des lieutenants de louveterie. Ils associeront, le cas échéant, des chasseurs formés à cet effet.

Meurtre de Sabrina Parisi: son beau-père partie civile

Il était discrètement présent à Lucéram, le 14 mai dernier pour la reconstitution du meurtre de Sabrina Parisi, poignardée et égorgée dans la maison familiale le 6 septembre 2012 (Nice-Matin du 15 mai). Mais il n'a pas souhaité rester sur les lieux, afin de ne pas croiser le regard du suspect.

Teddy Dieudonné de Carfort mis en examen pour l'assassinat de Sabrina et qu'il connaît bien pour l'avoir recueilli chez lui.

Par la voix de son avocat, Me Philippe Boufflers, Didier Leclere, qui n'est pas le père biologique de Sabrina Parisi mais qui l'a élevée depuis qu'elle a l'âge d'un an, in-

dique qu'il a décidé de se constituer partie civile « pour rester fidèle à la mémoire de Sabrina ».

« Il est très éprouvé par cette af- = faire, mais il sait que justice sera rendue à Sabrina », indique son \$ avocat.

Lors de la reconstitution, le suspect a reconnu les faits.